

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT**JEUDI 25 MARS 2021**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:
Excusé: Rudi Seghers, Directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 11 mars 2021.

2. RESIDENCE

1. Résidence - Rénovation des toilettes au rez-de-chaussée Résidence pour les visiteurs et le personnel

Le bureau permanent décide de délivrer une mission avec l'objet: «renouvellement de l'espace sanitaire au rez-de-chaussée Résidence pour visiteurs et personnel».

3. SERVICE SOCIAL

1. Service social - Agrément - ajustement des frais d'hébergement pour les maisons de secours et de transit

Le bureau permanent examine les frais d'hébergement dans les foyers d'urgence et de transit

4. SERVICE FINANCIER

1. Service financier - Transfert de crédits d'investissement de 2020 à 2021

Le bureau permanent décide de transférer les crédits d'investissement et de financement proposés de 2020 à 2021.

2. Service financier - Demande de carte de débit (fourniture) et de carte de dépôt (petits reçus quotidiens) Centre de services local

Le bureau permanent nomme l'assistante administrative du service financier, comme nouveau titulaire de la commission de la prestation du service central du CPAS.

Le bureau permanent met fin à la détention de commission pour la fourniture du service central du CPAS

5. PERSONNEL

2. Personnel - Déclarations de poste vacant contractuel à temps partiel pour un (e) responsable technique - service de nettoyage externe (E1 - E3), à raison de 36 heures par semaine, avec réserve pendant 2 ans et renouvelable pour 2 ans

Le bureau permanent décide de déclarer le poste vacant à temps partiel de responsable technique - service de nettoyage externe (E1 - E3) sous contrat à raison de 36 heures par semaine, avec une réserve de 2 ans, renouvelable pour 2 ans.

A HUIT CLOS

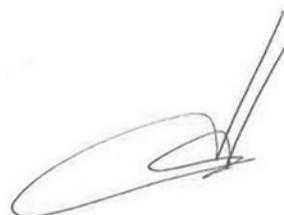
1. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
2. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
3. Service social - Autre assistance
4. Service social - Droit à l'intégration sociale
5. Service social - Salaire vital équivalent
6. Service social - Initiative d'accueil local
7. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
8. Service social - Emploi article 60§7
9. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
10. Service social - Bureau de location sociale
11. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au xx / xx / xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.